

POINTS NÉGATIFS

- 20 points Dégradation, détérioration
- 10 points Bâtiments à l'abandon
- 10 points Non-respect du principe du « bon arbre au bon endroit »
- 10 points Nuisances visuelles
- 10 points Présence de plantes artificielles
- 10 points Taille des éléments végétaux en boule
- 10 points Terrain à l'abandon et/ou en friche
- 10 points Utilisation de pesticide non homologué ou non permis

Légendes



Embellissement horticole à ses débuts, efforts notables dans certains domaines



Bien. Embellissement horticole notable et de belle qualité dans certains domaines



Très bien. Embellissement horticole de grande qualité dans la plupart des domaines



Excellent. Embellissement horticole remarquable dans la majorité des domaines



Exceptionnel. Embellissement horticole spectaculaire dans la totalité des domaines.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour verdier votre environnement et embellir notre milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles.



LE DOMAINE RÉSIDENTIEL

Informations sur
l'évaluation

Au Québec, on sème passionnément!

Lancé en 2006, le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités a connu un succès immédiat, et n'a cessé de croître depuis : il touche actuellement 33 % des municipalités et plus de 54 % des citoyens québécois.

La classification horticole des *fleurons* (de 1 à 5 *fleurons*) constitue une reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdier leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles.

Les Fleurons du Québec sont une source de motivation formidable pour les municipalités et leurs citoyens d'améliorer, année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable. Les Fleurons obtenus procurent à chaque municipalité une valeur reconnue dont les conséquences sociales, économiques et environnementales sont indéniables.

Près de 370 municipalités affichent fièrement leurs *fleurons* en 2013. Outre le charme des lieux, les Fleurons du Québec cultivent aussi le facteur d'attractivité et enrichissent les destinations touristiques québécoises.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER :



ÉLÉMENTS HORTICOLES

Niveau 5	Pelouse, couvre-sol, arbustes, arbres, plantes et fleurs (au moins 6 éléments végétaux) . Harmonie ou thématique
Niveau 4	Pelouse, couvre-sol, arbustes, arbres, plantes et fleurs (au moins 6 éléments végétaux)
Niveau 3	Pelouse, couvre-sol, arbustes, arbres et fleurs ou plantes
Niveau 2	Pelouse, arbres et fleurs ou plantes
Niveau 1	Pelouse et arbres
Niveau 0	Pelouse

AMÉNAGEMENT PAYSAGER : MISE EN VALEUR



DU POTENTIEL EXPLOITABLE EN FAÇADE

Niveau 5	Plus de 75 % du potentiel exploitable . Harmonie ou thématique
Niveau 4	Plus de 75 % du potentiel exploitable
Niveau 3	De 50 % à 74 % de potentiel exploitable
Niveau 2	De 25 % à 49 % du potentiel exploitable
Niveau 1	Moins de 25 % du potentiel exploitable
Niveau 0	Pelouse

L'ÉTAT VISUEL DES ÉLÉMENTS DU DOMAINE RÉSIDENTIEL



Le guide de classification regroupe l'étude de l'état visuel de tous les éléments d'une même section. On trouvera ci-dessous tous les éléments de la section **Domaine résidentiel**.

État visuel de la façade du **bâtiment**

État visuel de l'**aménagement paysager de la façade**

La grille d'évaluation de l'état visuel de chacun de ces éléments fait toujours référence à 6 niveaux, soit de 0 à 5. Le classificateur fixe une valeur qui correspond à sa perception de l'état visuel de la pièce ou de l'élément à classifier. Le niveau 0 correspond dans tous les cas à la note 0.

5 signifie que l'état visuel est **impeccable**

4 signifie que l'état visuel est **très bon**

3 signifie que l'état visuel est **moyen**

2 signifie que l'état visuel est **faible**

1 signifie que l'état visuel est **très faible** (présente de graves lacunes)

0 signifie que l'état visuel est **inacceptable**



ÉTAT VISUEL DU BÂTIMENT

L'état visuel tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- ♦ rouille
- ♦ écailles
- ♦ fissures
- ♦ déchets
- ♦ graffitis non autorisés
- ♦ pourriture
- ♦ matériaux inappropriés (bas de gamme)



ÉTAT VISUEL DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

L'état visuel tient compte, sans toutefois s'y limiter, des éléments suivants :

- ♦ chiendent
- ♦ pelouse en friche
- ♦ éléments étrangers
- ♦ érosion
- ♦ arbres ou arbustes morts
- ♦ plantes ou fleurs fanées
- ♦ absence de taille ou taille inadéquate

Lorsque le résultat de l'aménagement paysager est de niveau 1, le résultat maximum possible de l'état visuel est le niveau 1.